

Présentation au CCMMEP du 5 juillet 2017 de la liste des organisations syndicales bénéficiaires des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'état des listes de diffusion

La circulaire n° 2017-021 du 10 février 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions relatives aux conditions et aux modalités d'utilisation des TIC par les organisations syndicales représentant les maîtres y compris documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat prévoit la présentation au CCMMEP de la liste des organisations syndicales bénéficiaires au niveau national de l'accès aux TIC et pour chacune d'entre elles, l'état des listes de diffusion qui leur sont attribuées.

1. Listes des organisations syndicales bénéficiaires du dispositif au niveau national et état des listes de diffusion qui leurs sont attribuées

1.1. Liste des organisations syndicales bénéficiaires et listes de diffusion créées pour chacune d'elles

| Noms des organisations syndicales | Nombre de listes de diffusion | Critères de sélection des listes |
|---------------------------------------|-------------------------------|--|
| CFTC enseignement et formation | 11 listes | - degré d'enseignement ; - type d'établissement ; - engagement qualité ; - ECR. |
| CGT-enseignement privé | 10 listes | - degré d'enseignement ; - ECR ; - ensemble. |
| CNMEP | 0 | |
| FEP-CFDT | 3 listes | - degré d'enseignement ; - ensemble. |
| SNALC | 0 | |
| SNEP-UNSA | 17 listes | - degré d'enseignement ; - ECR ; - académie et type d'établissement ; - engagement qualité. |
| SNFOEP | 2 listes | - degré d'enseignement |
| SPELC | 55 listes | - ECR ; - type d'établissement ; - engagement qualité ; - degré d'enseignement. |
| SUNDEP | 8 listes | - académie ; - ensemble ; - engagement qualité ; - degré d'enseignement. |
| SYNEP-CFE-CGC | 2 listes | - nom ; - affectation. |

1.2. Retour sur les suivis mensuels assurés par le pôle messagerie d'Orléans-Tours

Le pôle messagerie a transmis un récapitulatif des suivis réalisés depuis le lancement du dispositif :

- 7 demandes de création de liste en mai ;
- 40 % consommation globale du quota total d'abonnés cumulés, les organisations syndicales ont entre 150 000 et 560 000 abonnés cumulés (le maximum autorisé est de 800 000) ;
- un total de 1,5 million de messages envoyés par les organisations syndicales en mai ;
- 82 % des messages envoyés par les organisations syndicales ont une taille maximale inférieure à 100 ko (le maximum autorisé est de 500 ko) ;
- les durées de distribution des messages émis varient de 30 000 à 40 000 messages/heure, soit 5 heures pour un envoi national ;
- 0,20 % de désabonnement ;
- 7 à 20 réclamations par mois déposées par les utilisateurs eux-mêmes qui concernent en majorité des demandes de désabonnement.

2. La prochaine échéance

La question de l'adaptation du dispositif des TIC à la période des élections professionnelles de 2018 fera l'objet d'une réunion multilatérale avec l'ensemble des organisations syndicales.